

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 16 novembre 2021, à compter de 19 h 30 à la salle des délibérations du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent madame et messieurs:

| Poste | Nom |
|--------------------------------------|--------------------|
| Conseiller, district électoral n° 2 | Michel Denicourt |
| Conseiller, district électoral n° 3 | Michel Deschamps |
| Conseiller, district électoral n° 4 | Jacques Bienvenue |
| Conseillère, district électoral n° 5 | Claudie Létourneau |
| Conseiller, district électoral n° 6 | Denis Chagnon |

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2021-11-388

Procès-verbaux des 5 et 21 octobre 2021 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 5 et 21 octobre 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

et résolu que les procès-verbaux des séances des 5 et 21 octobre 2021 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-389

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

| | |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Comptes payés | Pour la somme de |
| Chèques n ^{os} S10 039 à S10 041 58 340 à 58 390 | 1 446 837,33 \$ |
| Comptes payables | Pour la somme de |
| Chèques n ^{os} S10 042 à S10 094 58 410 à 58 476 | 435 514,09 \$ |
| Comptes recevables | Pour la somme de |
| Comptes n ^{os} 1FD000121 à 1FD000130 | 10 816,27 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Résolution 2021-11-390

États comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice du second semestre se terminant le 31 octobre 2021 / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice du second semestre se terminant le 31 octobre 2021, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

Résolution 2021-11-391

États comparatifs des revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

Résolution 2021-11-392

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Octroi d'un contrat pour la fabrication d'un site de glissade et d'un parc à neige au parc de la Halte routière à la compagnie Conception Snotech inc. de Granby pour le prix de 14 000 \$ plus les taxes (site de glissade) et de 4 900 \$ plus les taxes (parc à neige), tel qu'il appert dans la soumission n° 22-10 daté du 10 octobre 2021.
- Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'éclairage extérieur de l'hôtel de Ville à la compagnie Groupe Artéa inc. de La Prairie pour le prix de 5 418,32 \$ plus les taxes (proposition 1) tel qu'il appert au devis n° 21-0049 rév 2 daté du 3 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-393

Calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil municipal / Adoption

Considérant que par l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

Considérant qu'il doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les séances ordinaires 2022 du Conseil municipal soient et sont tenues mensuellement un mardi à compter de 19 h 30 à la salle des délibérations du Conseil municipal située au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire et que le calendrier 2022 soit et est établi comme suit :

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Le mardi 11 janvier | Le mardi 12 juillet |
| Le mardi 8 février | Le mardi 9 août |
| Le mardi 8 mars | Le mardi 13 septembre |
| Le mardi 12 avril | Le mardi 11 octobre |
| Le mardi 10 mai | Le mardi 8 novembre |
| Le mardi 14 juin | Le mardi 13 décembre |

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-394

Résolution 2021-02-050 concernant une solution logicielle / Annulation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'annuler à toute fin que de droit, la résolution n° 2021-02-050 aux fins que celle-ci n'ait aucun effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-395

Logiciel intégré SOFE Finances pour la gestion du service de la dette / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition de la solution complète du logiciel intégré SOFE Finances pour la gestion du service de la dette auprès de la compagnie Berger-Levrault Ltée de Laval pour le prix de 5 000 \$ plus les frais récurrents annuels de maintenance et de base pour le prix de 4 000 \$, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 21 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-396

Acte de correction dans l'acte d'acquisition du lot n° 3 564 790 / Autorisation de signature

Considérant qu'une correction doit être apportée à l'acte de vente survenu entre les Sablières du Coteau inc. et la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Et résolu que le Conseil municipal:

- autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à l'acte de correction à l'acte de vente survenu le 11 juin 2021 entre les Sablières du Coteau inc. et la Ville de Saint-Césaire pour l'acquisition du lot n°3 564 790 du cadastre du Québec, l'acte de correction ayant pour effet d'inclure le lot 1 594 447 du cadastre du Québec, le tout devant notaire mandaté, l'étude de notaires Denicourt Gagnon de Saint-Césaire pour préparer l'acte de correction notarié requis et son enregistrement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-397

Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire - Bail et service de déneigement 2021-2022 / Renouvellement

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, du renouvellement du bail et du service de déneigement 2021-2022 comme suit:

- à compter du 1^{er} janvier 2022, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'hôtel de Ville, soit fixé à 335 \$
- le coût du service de déneigement pour les voies d'accès et aires de stationnement de la station d'épuration et des postes de pompage, soit fixé à 6 211 \$ pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-398

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 / Avis

Considérant que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (c.l-13.3) stipule que la commission scolaire doit consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines, dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

Considérant que les élus de la Ville de Saint-Césaire ont pris acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne un avis favorable au plan triennal 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières en référence au document daté du 21 octobre 2021 concernant les écoles primaire Saint-Vincent et secondaire Paul-Germain-Ostiguy situées sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-399

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Budget 2021 révisé pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'approuver la révision du budget 2021 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) et dont le déficit d'exploitation est d'une somme de 159 735 \$ au lieu de 141 991 \$, le tout assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, en référence au document daté du 8 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-400

Comités des membres du Conseil / Nominations

Il est proposé par Michel Deschamps

Il est résolu de nommer les membres du Conseil municipal sur les comités suivants, à savoir :

| Comité | Membres nommés |
|--------------------------------|-------------------|
| Commission des Travaux publics | Jacques Bienvenue |
| | Denis Chagnon |
| | Michel Denicourt |
| | Michel Deschamps |

| Comité | Membres nommés |
|------------------------|--------------------|
| Commission des loisirs | Jacques Bienvenue |
| | Michel Deschamps |
| | Joanie Généreux |
| | Claudie Létourneau |

| Comité | Membres nommés |
|------------------------------------------------------------|------------------|
| Commission Administration / Finances / Ressources humaines | Denis Chagnon |
| | Joanie Généreux |
| | Michel Deschamps |

| Comité | Membres nommés |
|---------------------------------------|-------------------|
| Commission Sécurité publique Incendie | Denis Chagnon |
| | Michel Denicourt |
| | Jacques Bienvenue |

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

| Comité | Membres et substitut nommés |
|---------------------------------------------------|-----------------------------|
| Comité d'aménagement du territoire et d'urbanisme | Joanie Généreux |
| | Claudie Létourneau |
| | Denis Chagnon |
| | Guy Benjamin |

| Comité | Membres et substitut nommés |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) | Denis Chagnon |
| | Claudie Létourneau |
| | Guy Benjamin |
| Substitut | |

| Comité | Membres nommés |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Comité relatif à l'application du règlement n° 180 sur la démolition d'immeubles | Denis Chagnon Michel Deschamps Joanie Généreux |

| Comité | Membres et substitut nommés |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire | Denis Chagnon |
| | Michel Denicourt |
| | Michel Deschamps |
| | Joanie Généreux |
| Substitut | |

| Comité | Membres nommés |
|--------------------------------------------|----------------|
| Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville | Guy Benjamin |
| | Denis Chagnon |
| Substitut | |

| Comité | Membres nommés |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|
| Fondation de l'Élite sportive et culturelle de Saint-Césaire | Claudie Létourneau |
| | Michel Deschamps |
| | Michel Denicourt |

| Comité | Représentant nommé |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|
| Conseil d'Établissement de l'école primaire Saint-Vincent | Joanie Généreux |

| Comité | Représentant nommé |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Conseil d'Établissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) | Claudie Létourneau |

| Comité | Représentant nommé |
|-----------------------------------|--------------------|
| Maison de Jeunes des Quatre-Lieux | Jacques Bienvenue |

| Comité | Représentants nommés |
|----------------------------|----------------------|
| Fondation du Collège Santé | Denis Chagnon |
| | Guy Benjamin |

| Comité | Représentant nommé |
|------------------------------------|--------------------|
| Clinique médicale du Collège Santé | Denis Chagnon |

| Comité | Observateur nommé |
|--------------------------------|-------------------|
| Centre d'Action bénévole (CAB) | Guy Benjamin |

Et résolu également que la présente résolution n° 2021-11-400 remplace la résolution n° 2021-01-004.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-401

Chemin Saint-François / Plan de signalisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Et résolu d'approuver le plan de signalisation daté du 3 novembre 2021 proposé à implanter entre les avenues Denicourt et Saint-Paul afin d'améliorer la sécurité des résidents du secteur du chemin Saint-François et des usagers de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-402

Rang Double / Plan de signalisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver le plan de signalisation daté du 3 novembre 2021 proposé à implanter sur le tronçon du rang Double du chemin Saint-François et la route 112 afin d'améliorer la sécurité des résidents et des usagers de ce tronçon.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-403

Radar pédagogique / Remplacement

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de remplacer le radar pédagogique sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord par un nouveau acquis auprès de Kalitec inc. de Laval pour le prix de 4 645 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 41210 datée du 4 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-404

Ententes 2018 concernant les prises d'eau sèche / Révision

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de majorer le prix du loyer dans chacune des ententes intervenues en 2018 concernant des prises d'eau sèches pour les emplacements du rang Chaffer (Ferme Larosel) et du rang de la Grande-Barbue (9029-0217 Québec inc.) pour le porter à 600 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-405

Étude géotechnique et analyse des sols - Émissaire pluvial sur la rue du Pont / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'étude géotechnique et l'analyse des sols concernant l'émissaire pluvial sur la rue du Pont n° IS Labo 202110.19 lancée le 25 octobre 2021 et les soumissions reçues comme suit :

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

| Soumissionnaire | Prix avant les taxes | Prix avec les taxes | Conforme (oui ou non) |
|------------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Laboratoire GS inc. Châteauguay | 27 095,00 \$ | 31 152,48 \$ | Oui |
| Solmatech Repentigny | 27 819,80 \$ | 31 985,82 \$ | Oui |
| SNC Lavalin Longueuil | 43 390,00 \$ | 49 887,65 \$ | Oui |
| LCL Environnement Granby | N'a pas soumissionné | | |

Considérant la recommandation datée du 12 novembre 2021 du chargé de projet de la firme d'ingénieurs, Shellex Groupe Conseil de Sainte-Julie;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'adjuger le mandat n° IS Labo / 202110.19 - Émissaire pluvial sur la rue du Pont, au plus bas soumissionnaire conforme, Laboratoire GS inc. de Châteauguay, pour le prix de 27 095,00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-406

Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Directives de changement n^{os} 2 à 5 et 7

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser les directives de changements n^{os} 2 à 5 et 7 pour les prix suivants (8 686,49 \$ au total), plus les taxes au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François, le tout tel qu'il appert dans les documents datés en octobre 2021, à savoir :

| | | |
|-------|-----------------------------------------------|-------------|
| EG-02 | Changement de boîte de vanne existante brisée | 653,78 \$ |
| EG-03 | Repositionnement de la signalisation | 621,50 \$ |
| EG-04 | Excavation non prévue au contrat | 379,01 \$ |
| EG-05 | Reprofilage avec niveleuse | 7 032,20 \$ |
| EG-07 | Nouvelle vanne d'aqueduc | 000,00 \$ |

Il est résolu également que directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit et est autorisée à signer les directives de changement décrites dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Résolution 2021-11-407

Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Décompte progressif n° 4

Considérant la recommandation datée 9 novembre 2021 de la firme d'ingénieurs BHP Conseil de Montréal, concernant le décompte progressif n° 4 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François, d'une somme de 942 062,75 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire MSA infrastructures inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances partielles des sous-traitants en lien au projet.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-408

Collecteur pluvial de l'avenue de l'Union, des rues de Vimy et du Pont / Relevés techniques

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat de production de relevés techniques pour le projet du collecteur pluvial de l'avenue de l'Union, des rues de Vimy et du Pont à ARP Services techniques inc. de Saint-Damase pour le prix de 6 700 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 27 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-409

Surplus générés par l'aqueduc en 2020 / Affectation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'affecter les surplus accumulés libres pour une somme de 113 324,86 \$ au surplus accumulé affecté Secteur – Aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Résolution 2021-11-410

Débarcadère sur l'avenue du Frère-André – Décompte progressif n° 2 / Acceptation provisoire des travaux et libération de la retenue contractuelle

Considérant la recommandation datée du 5 novembre 2021 de la firme d'ingénieurs, Tétra Tech QI inc., concernant le décompte progressif n° 2, l'acceptation provisoire des travaux et la libération de la retenue contractuelle au contrat _IS / V202107.17 – Construction d'un débarcadère sur l'avenue du Frère-André;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au contrat IS / V202107.17 – Construction d'un débarcadère, d'une somme de 5 042,61 \$ incluant les taxes et incluant une portion de la retenue contractuelle (5%) le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-411

Projet du parc canin / Clôture

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'installation d'une clôture par Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-sur-Richelieu le ou vers le printemps 2022, sur la partie dudit lot situé au 1385, rue Notre-Dame à Saint-Césaire pour le prix de 20 596 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 8 octobre 2021;

Et résolu également que la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2021-10-379 à ce même sujet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-412

Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau - Contrôle qualitatif des matériaux / Mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet AO / Infra202108.16 – Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau à la compagnie Laboratoire GS inc. de Châteauguay pour le prix de 4 070 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la proposition de services datée du 5 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Résolution 2021-11-413

Travaux de plans et devis et rapport d'analyse réalisés pour le cours d'eau Charbonneau / Facturation de la MRC

Considérant que des dépenses ont été encourues par la MRC de Rouville pour la réalisation d'études techniques à l'égard du cours d'eau Charbonneau avant que la Ville ne retire sa demande auprès de la MRC en référence à la résolution n° 2020-03-128 du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement de 12 473,70 \$ à la MRC de Rouville pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-414

Membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement de mandat et actualisation

Considérant que le mandat est à renouveler pour un des membres citoyens nommés en vertu de la résolution n° 2021-05-197 pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de renouveler le mandat de membre citoyen d'un terme de 2 ans de M. Louis Lazure pour siéger sur le CCU;

Que pour les fins d'actualisation, les membres citoyens nommés pour siéger sur le CCU, sont :

| Membre citoyen | Terme | Échéance |
|-----------------------|--------------------------------|---------------|
| Mme Nathalie Camiré | 7 ^e Mandat de 2 ans | Novembre 2022 |
| Mme Nathalie Jean | 3 ^e Mandat de 2 ans | Mai 2023 |
| M. Christian Gauthier | 3 ^e Mandat de 2 ans | Mai 2023 |
| M. Louis Lazure | 2 ^e Mandat de 2 ans | Novembre 2023 |

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-415

Règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 501 et 521 / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 501 et 521 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'il est publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et que copie est disponible pour le public présent;

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Considérant que la Ville n'a reçu aucune demande pour une participation à un scrutin référendaire au 10 novembre 2021, 16 h 00, suite à l'avis public à cet effet affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 7 octobre 2021;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée et que toutes les procédures sont complétées;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 501 et 521».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-416

DM-05-2021 par M^{me} Suzie Lamarre, mandataire pour la propriétaire, M^{me} Henriette Gilbert, pour l'implantation de l'habitation sur le lot n° 1 592 418 situé au 1026, avenue Denicourt / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par la mandataire, M^{me} Suzie Lamarre, concernant l'implantation de la résidence principale sise au 1026, avenue Denicourt, lot n° 1 592 418 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande consiste à régulariser l'implantation du bâtiment d'habitation unifamilial isolé (résidence principale) lequel se situe à une distance de 1,01 mètre de la ligne de lot latérale gauche, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 2 mètres;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au terme de ses délibérations tenues entre le 28 octobre et le 5 novembre 2021, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-05-2021;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure DM-05-2021 telle que soumise par la mandataire, visant à régulariser l'implantation de la résidence principale située au 1026, avenue Denicourt, lot n° 1 592 418 du cadastre du Québec, laquelle se situe à une distance de 1,01 mètre de la ligne de lot latérale gauche, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 2 mètres, octroyant ainsi une dérogation de 0,99 mètre sur la norme actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-417

PIIA-24-2021 par M^{me} Anna Gina Bazinet, mandataire pour la propriétaire, Église évangélique baptiste de Saint-Césaire, 163B, route 112, lot n° 1 593 134 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-24-2021) soumise par M^{me} Anna Gina Bazinet, mandataire pour la propriétaire Église évangélique baptiste de Saint-Césaire, concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales sur poteaux (isolées) et apposées sur auvent (intégrées en façade) pour l'immeuble décrit en objet;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), aux termes de ses délibérations tenues entre le 28 octobre et le 5 novembre 2021, juge que le PIIA-24-2021 respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements et recommande au Conseil de l'autoriser;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-24-2021 demandé par M^{me} Anna Bazinet, mandataire pour la propriétaire ÉGLISE Évangélique baptiste de St-Césaire., concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales sur poteaux (isolées) et apposées sur auvent (intégrées en façade) pour l'immeuble situé au 163B, route 112, dans la zone n° 205 et portant le lot n° 1 593 134.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-418

Résolution n° 2021-10-378 concernant le lot n° 1 592 144 situé sur la rue du Pont / Annulation

Considérant que la description technique adoptée sous la résolution n° 2021-10-378 doit être révisée et que le Conseil municipal juge qu'il soit nécessaire de reprendre une procédure d'adoption distincte pour la description technique révisée;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire annule à toute fin que de droit et aux fins qu'elle n'ait aucun effet, la résolution n° 2021-10-378 concernant le lot n° 1 592 144 sur la rue du Pont à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Résolution 2021-11-419

Procédure en déclaration de propriété d'une partie du lot n° 1 594 144 située sur la rue du Pont – Description technique / Adoption

Considérant que la Ville de Saint-Césaire entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les Compétences municipales* (RLRQ c. 47.1) à l'égard de la rue du Pont, voie ouverte à la circulation publique pour laquelle aucune taxe n'a été prélevée au cours des 10 années précédentes et dont l'assiette est précisée dans la description technique préparée par M. Daniel Jodoin, arpenteur géomètre, dossier AGBY-216363-1, minute 16073, d'après le cadastre du Québec en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire adopte la description technique précitée de l'assiette de la voie publique existante connue comme étant la rue du Pont et qui est en conformité avec le cadastre du Québec en vigueur et porte sur une partie du lot n° 1 594 144 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-11-420

Pont du rang de la Petite-Barbue / Mandat pour régularisation du cadastre

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mandaté M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre aux fins de produire les documents d'arpentage nécessaire à la reconstruction du pont enjambant la rivière à la Barbue à la hauteur des lots n^{os} 1 593 845 et autres;

Considérant que le rang de la Petite-Barbue est propriété de la ville de Saint-Césaire et n'est pas sous la gestion du MTQ;

Considérant que l'emprise occupée du rang de la Petite-Barbue n'est pas conforme aux titres, le MTQ en invoquant l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* ((RLRQ c. C-47.1) requiert de la Ville de Saint-Césaire de régulariser, par le biais de l'article 73 de ladite loi, l'occupation y exercée;

Ces considérations faites et après avoir pris connaissance des engagements du MTQ :

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de mandater l'arpenteur-géomètre, M. Daniel Jodoin, pour procéder auxdits travaux requis de régularisation de l'emprise du rang de la Petite-Barbue à l'égard des lots touchés par les travaux du MTQ et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière et directrice générale adjointe, à signer tout document requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Résolution 2021-11-421

Cours en piscine / Tarifs hiver 2022

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver les tarifs hiver 2022 qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022 pour les cours en piscine au Complexe sportif tel qu'il appert dans la grille des tarifs datée du 27 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2021-11-422

Travaux de reconstruction sur le chemin Saint-François et de réfection du rang Rosalie en lien avec l'aide financière du programme Redressement des infrastructures routières locales / Demande au ministère des Transports du Québec pour prolongation de délai

Considérant qu'une aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale / volet Redressement des infrastructures routières locales, a été confirmée le 24 septembre 2020 à la Ville de Saint-Césaire pour les projets de réfection des rangs du Bas-de-la-Rivière Nord, Rosalie et le chemin Saint-François;

Considérant que les travaux pour le déplacement d'un tronçon du cours d'eau du Village sur le rang Rosalie sont en attente de la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que les travaux de remplacement des infrastructures d'eau potable du chemin Saint-François ont été repoussés en juillet 2021 en raison de l'indisponibilité de matériaux et que les travaux de pavage pourront être complétés en 2022;

Considérant que la Ville demande de reporter l'échéancier de réalisation des travaux prévus pour le rang Rosalie et le chemin Saint-François;

Considérant que la Ville a également formulé une demande de report des travaux de réfection dans le rang du Bas-de-la-Rivière Nord pour les motifs exposés dans sa résolution adoptée sous le numéro 2021-06-231;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'autoriser le report de l'échéancier de réalisation en 2022 pour les travaux de réfection des rangs du Bas-de-la-Rivière Nord et Rosalie et du chemin Saint-François faisant l'objet d'une aide financière du programme d'aide à la voirie locale / volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL-2020-1086).

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Résolution 2021-11-423

Organisme du bassin versant Yamaska – Campagne de financement / Contribution

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'acheter 5 billets au coût de 20 \$ chacun pour le tirage du 28 décembre prochain en contribution à la campagne de financement de l'organisme du bassin versant Yamaska dont le thème est « Contribuez à l'amélioration des écosystèmes de la Yamaska, de ses affluents et lacs ».

Adopté à l'unanimité

Résolution 2021-11-424

Posa Source des Monts - Campagne de financement / Contribution

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'acheter 2 billets au coût de 30 \$ chacun en contribution à la campagne de financement au profit de Posa Source des Monts et son service de travail de rue dans le cadre de l'édition 2021 Défi des Chefs du 28 novembre prochain à Chambly.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Seconde période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES AU BUDGET 2021 ET QU'ILS SERONT PRÉVUS AU BUDGET 2022 EN PRÉPARATION, POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2021-11-389, 2021-11-392, 2021-11-395, 2021-11-399, 2021-11-403
2021-11-404, 2021-11-405, 2021-11-406, 2021-11-407, 2021-11-408,
2021-11-410, 2021-11-411, 2021-11-412, 2021-11-413, 2021-11-419,
2021-11-420, 2021-11-423, 2021-11-424.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe